

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, G.DOZ (+ proc de R. MOULIN), A. BASTIDE (+ proc de A. LOYET), S. CIVIER, J. DURIEU, P. GAILLARD, G. JALADE, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOILLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+proc de J. SEBASTIEN), G. SAUCLES, J. DAURY, J. SOUBEYRAND (+ proc de JY. PONTHER), M. MEISS, M. GUYON, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+ proc de M. DUBOIS), S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT
Mesdames F. DUMAS (+proc de F. NOGIER), MN. DURAND (+proc de M. BOUSCHON), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 39

Procurations : 10

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 5/04/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, et Mesdames M. ALLAMEL et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants

Objet : Fonds de concours 2019. Construction de la salle polyvalente de Vesseaux

La commune de Vesseaux nous sollicite sur la construction d'une nouvelle salle polyvalente plus grande (jauge 300 personnes) et excentrée puisque située à côté des terrains de foot et de tennis.

Le montant de l'opération est estimé à 1 102 282.74€HT sur laquelle 250 000€ de subvention ont été sollicités auprès de la Région et du Département.

Après déduction de l'autofinancement minimum requis (-20% soit 220 456.55€) et des subventions sollicitées, le montant à charge ressort à 631 826.19€.

La commune peut prétendre à un fonds de concours de 10% en capital, soit **63 182.62€**, ou de 15%, soit 94 773.93€, en anuité sur 10 ans. Elle sollicite un fonds de concours en capital.

Le BP2019 prévoit c/2041412-33 les crédits nécessaires au versement en capital de ce fonds de concours

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'attribuer à la commune de Vesseaux un fonds de concours pour la construction d'une salle polyvalente d'un montant de 63 182.62€.
- De procéder au versement d'un acompte de 70% à réception d'une attestation de début des travaux et le solde sur production d'un état des dépenses réalisées certifié par le comptable public et d'une copie des arrêtés attributif de subvention.
- D'amortir ce fonds de concours sur une durée de 10 ans à l'issue du versement du solde.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 avril 2019
Le Président, Louis BUFFET

